

REPUBLIQUE  
FRANÇAISE

DEPARTEMENT  
DU  
GARD

Nombre de membres	
Afférents au Conseil Municipal	En exercice
19	19
Présents	Qui ont pris part au vote
19	19

Date de la  
convocation  
19/05/2020

OBJET  
DE LA  
DÉLIBÉRATION

ELECTION DES  
ADJOINTS

## REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 28 MAI 2020

DELIBERATION N° 03  
DU

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CHAPTES

L'an deux mille vingt et le vingt-huit mai, à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à huis clos au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement dans la salle polyvalente, sous la présidence de M. Jean-Claude MAZAUDIER, Maire.

**PRESENTS** : Tous les membres en exercice.

Mme Karine PERROTIN a été nommée secrétaire.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-7-2,

Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à 5 (cinq),

Monsieur le Maire précise que l'élection des adjoints au maire, dans les communes de plus de 1000 habitants s'effectue au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, avec une obligation de parité pour ces listes. En revanche, cette obligation n'est pas une obligation de stricte alternance. « Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus. » (art. L 2122-7-2 du Code général des collectivités territoriales). Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, une seule liste de candidats est déposée : Liste de 5 adjoints conduite par Mme Lisette RAVAT.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 19
- bulletins blancs ou nuls : 3
- suffrages exprimés : 16
- majorité absolue : 9

A obtenu :

Liste de Mme Lisette RAVAT : 16 voix

La liste de Mme Lisette RAVAT ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité d'adjoints au maire dans l'ordre du tableau :

Mme Lisette RAVAT, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire  
M. Guy CHANEAC, 2<sup>ème</sup> adjoint au maire  
Mme Catherine REWUCKI, 3<sup>ème</sup> adjoint au maire  
M. Jean-Marie CUILLE, 4<sup>ème</sup> adjoint au maire  
M. Jocelyn PORTAL, 5<sup>ème</sup> adjoint au maire

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions et ont été immédiatement installés.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-213002413-20200528-DE03-280520-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/05/2020

Affichage : 29/05/2020

Le Maire, Jean-Claude MAZAUDIER



Le Maire,  
Jean-Claude MAZAUDIER

